



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE MERCREDI, LE 22 JANVIER 2020, AU BUREAU DE LA RÉGIE, SITUÉ AU 688 CHEMIN DU PARC-INDUSTRIEL, À RIVIÈRE-ROUGE.

PRÉSENCES :

M. Robert Bergeron, président	Labelle, La Conception
Mme Céline Beauregard	La Macaza
Mme Pascale Blais	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Steve Bouchard, substitut	Lac Saguy
M. Daniel Charette	Ivry-sur-le-Lac / Sainte-Agathe-des-Monts / Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Denis Charette	Rivière-Rouge
M. Pascal De Bellefeuille	Mont-Tremblant, Lac Tremblant-Nord, Barkmere
M. Georges Décarie	Nominique
M. Jean-Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré
Mme Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont, Sainte-Adèle
M. René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles, Morin-Heights, Wentworth- Nord
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier
Mme Kathy Poulin	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs
M. Luc St-Denis	L'Ascension

M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement et Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe sont également présents.

ABSENCES :

Mme Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Estérel
M. Jacques Gariépy	Saint-Sauveur, Saint-Adolphe-d'Howard

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 30, le président, M. Robert Bergeron, constate le quorum, souhaite la bienvenue et une bonne et heureuse année 2020 à tous les membres.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2019
 - 3.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2019
4. **CORRESPONDANCES**
5. **DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1. **PGMR conjoint 2016-2020**
 - 5.1.1. Déchets non conformes
 - 5.2. **Matières organiques – Site de compostage à la Régie**
 - 5.3. **Projet gypse**
6. **GESTION DES RESSOURCES**
 - 6.1. **Ressources financières**
 - 6.1.1. Présentation des états financiers au 31 décembre 2019 avant les écritures de fin d'année



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- 6.1.2. Approbation des comptes à ratifier
- 6.1.2.1. Acceptation des dépenses à payer à même la réserve du fonds environnemental
- 6.1.3. Adoption du règlement d'emprunt : Recouvrement final et étanche du LET
- 6.1.4. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres
- 6.1.4.1. Renouvellement de l'entente avec la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) pour la levée et transport de conteneurs de 10 verges de matières recyclables pour l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts
- 6.1.5. Demande d'aller en appels d'offres
- 6.1.6. Demande de subvention dans le cadre du programme Emploi-Été Canada 2020 et mandat de signature
- 6.2. Ressources humaines
- 7. OPÉRATION
- 7.1. Dépôt des statistiques annuelles d'enfouissement et de récupération
- 8. ENVIRONNEMENT
- 8.1. Optimisation du réseau de captage du biogaz
- 9. COMMUNICATION
- 10. INFORMATION
- 10.1. Rapport du directeur général
- 11. VARIA
- 11.1. Report de la séance du 20 mai 2020
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

R.3811
20.01.22

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant le point 5.4.2 Offre de services – Accompagnement juridique.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2019

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par Mme Kathy Poulin, il est résolu :

R.3812
20.01.22

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2019, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2019

Sur une proposition de Mme Céline Beaugard, appuyée par M. Luc St-Denis, il est résolu :

R.3813
20.01.22

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2019, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

4. CORRESPONDANCES

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

- Municipalité de L'Ascension
- Municipalité de Nominique
- MRC des Laurentides

MRC DES LAURENTIDES

- Autoriser la RITL de disposer des matières organiques en sacs compostables à la RIDR pour le projet-pilote
- Traitement des matières organiques pour les municipalités de Brébeuf, Huberdeau et Arundel au site de la RIDR.

MUNICIPALITÉ D'AMHERST (Intérêt pour devenir propriétaire du site de compostage à la RIDR)

SERVICE À LA CARTE : PATROUILLE VERTE

- Municipalité D'Huberdeau
- Municipalité d'Amherst
- Municipalité de Labelle

MRC D'ANTOINE-LABELLE

- Nomination au comité de vigilance
- Renouvellement pour 2020 et 2021 du programme FARR dans le cadre du projet Mission Recyclage Compostage Laurentides

5. DÉVELOPPEMENT

5.1. PGMR conjoint 2016-2020

5.1.1. Bulletins des déchets non conformes

Dépôt du bulletin mensuel des déchets non conformes reçus à l'intérieur de la collecte municipale. Ce bulletin a comme objectif d'informer les municipalités pour sensibiliser leurs citoyens à de bonnes pratiques « La bonne manière à la bonne place ».

5.2. Matières organiques – Site de compostage à la Régie

Aucun suivi.

5.3. Entente pour la collecte personnalisée pour la municipalité de Labelle

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Labelle veut offrir le service de collecte personnalisée pour des commerces spécifiques sur son territoire.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Labelle, par la résolution 244.11.2019, a approuvé les prévisions budgétaires pour la collecte personnalisée sur son territoire en 2020.

Sur une proposition de M. Denis Charette, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :

R.3814
20.01.22

De conclure une entente, à titre de service à la carte avec la municipalité de Labelle pour la collecte personnalisée qui inclut le transport, le conditionnement et la disposition, de plus, d'autoriser M. Marc Forget directeur général à signer les documents relatifs à l'entente.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

5.4. Entente intermunicipale

5.4.1. Offre de service – Accompagnement dans la révision de l'entente intermunicipale

CONSIDÉRANT QU'un comité spécial, formé des membres de la RIDR, a recommandé la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour les accompagner dans la révision de la nouvelle entente.

Sur une proposition de Mme Céline Beaugard, appuyée par M. Luc St-Denis, il est résolu :

D'accepter l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton concernant les services professionnels – Accompagnement dans la révision de l'entente intermunicipale de la RIDR, datée du 7 janvier 2020. Les honoraires requis pour la réalisation de ce mandat sont de l'ordre de 18 500 \$, excluant les taxes et débours. Les sommes seront prises dans le budget honoraire professionnel.

**R.3815
20.01.22**

ADOPTÉE à l'unanimité

5.4.2. Offre de service – Accompagnement juridique

CONSIDÉRANT QU'un comité spécial, formé des membres de la RIDR, ont recommandé la firme DHC Avocats pour les accompagner concernant la rédaction de la nouvelle entente intermunicipale.

Sur une proposition de M. Steve Perreault, appuyée par M. Daniel Charette, il est résolu :

De ratifier l'offre de services de la firme DHC Avocats concernant les services professionnels – Accompagnement juridique concernant la rédaction de la nouvelle entente intermunicipale visant le renouvellement de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge. Les honoraires requis pour la réalisation de ce mandat sont d'une banque de quarante heures au taux de 305 \$ de l'heure excluant les taxes et débours. Les sommes seront prises dans le budget honoraire professionnel.

**R.3816
20.01.22**

ADOPTÉE à l'unanimité

5.5. Offre de service pour analyse des milieux humides et courbes de niveau

CONSIDÉRANT QUE le terrain adjacent au site de la Régie est actuellement en vente.

CONSIDÉRANT QUE pour des projets éventuels d'expansion à la Régie, il y a lieu d'évaluer les contraintes environnementales de ce terrain.

CONSIDÉRANT QU' avant l'achat d'un nouveau terrain la Régie doit connaître le potentiel non développé sur ses propres terrains, et ce, en tenant compte des contraintes environnementales.

Sur une proposition de M. Denis Charette, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :

D'accepter l'offre de services de la firme BBA concernant les services professionnels – Évaluation des contraintes environnementales | 6807001-000000-30-0FS-0001 / R00, datée du 14 janvier 2020, concernant les lots aux matricules suivants : 0431-39-4010 (terrain de la Régie) et 0431-53-8040 (terrain adjacent). Les honoraires requis pour la réalisation de ce mandat sont de l'ordre de 9 180 \$, excluant les taxes. Une somme de 8 700 \$ sera prise à même le surplus

**R.3817
20.01.22**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

affecté – Expropriation Ministère des Transports du Québec (MTQ) et la balance sera prise à même le budget honoraire professionnel.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. GESTION DES RESSOURCES

6.1. Ressources financières

6.1.1. Présentation des états financiers 31 décembre 2019 avant les écritures de fin d'année

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2019 avant les écritures de fin d'année.

6.1.2. Approbation des comptes à ratifier

Sur une proposition de M. Daniel Charette, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :


**R.3818
20.01.22**

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 26 novembre 2019 au 15 janvier 2020:

- Des chèques numéro 13846 à 13925 pour un montant total de 609 458,47 \$;
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 1 008 128,92 \$;
- Les salaires pour les périodes de 47 à 53 du 11 novembre au 28 décembre 2019 et les périodes 1 et 2 du 30 décembre au 11 janvier 2020, totalisant la somme de 90 098,48 \$.

Le tout totalisant la somme globale de 1 707 685,87 \$.

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.



Marlène Perrier

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.2.1. Acceptation des dépenses payées à même la réserve du fonds Environnemental

- #13869 Consulaire, échantillonnage sur biogaz: 1 250,36 \$
- #13873 WSP Canada Inc. : Rapport annuel réclamation de GES, LET : 2 808,64 \$
- #13874 Hendress-Hauser : Projet déviation des biogaz LET vers LES : 1 598,74 \$
- #13887 Consulaire, échantillonnage sur biogaz: 416,79 \$
- #13889 Demesa Inc. Projet déviation des biogaz LET vers LES : 6 680,07 \$
- #13891 Service Environnement Faucons, cartouches pour la pyrotechnie : 1 177,07 \$
- #13895 Hendress-Hauser : Projet déviation des biogaz LET vers LES : 8 840,33 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- #13896 Isco Canada Inc., Projet déviation des biogaz LET vers LES : 195,33 \$
- #13914 PlastechPlus Inc., Projet déviation des biogaz LET vers LES : 683,13 \$
- #13915 Profusion G.N.P. Inc, Projet déviation des biogaz LET vers LES : 4 192,45 \$
- AccèsD, Ter Packaging, Projet gypse : 1 464,78 \$
- AccèsD, WSP Canada Inc. Horaires professionnel projet séchage de copeaux : 416,69 \$
- AccèsD, WSP Canada Inc. Rapport du SPEDE 2019 : 2 043,14 \$
- AccèsD, Champagne Électrique, Projet déviation des biogaz LET vers LES : 1 985,75 \$

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par Mme Pascale Blais, il est résolu :

D'accepter le registre des dépenses payées à même le fonds environnemental pour la période du 26 novembre 2019 au 15 janvier 2020 pour la somme de 33 753,27 \$.

R.3819
20.01.22

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.3. Adoption du règlement d'emprunt # 45 : Recouvrement final et étanche du LET

Règlement numéro 45 décrétant un emprunt de SEPT CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (725 000 \$) pour l'exécution des travaux pour le recouvrement final et étanche d'environ 8 000 m² des cellules de 1 à 4, le tout, au lieu d'enfouissement technique de Rivière-Rouge, selon le décret numéro 470-2005 et modifié par le décret 483-2014 délivré par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, appuyée par M. Daniel Charette, il est résolu :

R.3820
20.01.22

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était au long reproduit;

ARTICLE 2 La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à exécuter des travaux pour le recouvrement final et étanche d'environ 8 000 m² des cellules de 1 à 4, le tout, au site d'enfouissement technique de Rivière-Rouge, selon les plans et devis préparés par la firme WSP portant les numéros -191-14916-00, incluant les frais contingents, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée en date du 7 janvier 2020, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme **annexe A**.

ARTICLE 3 La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à dépenser une somme de 725 000 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à emprunter une somme de 725 000 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 5 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, les dépenses sont réparties entre les municipalités membres et utilisatrices de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, selon le critère défini à l'article 9.1 de l'entente intermunicipale et jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante à l'**annexe B**.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

ARTICLE 6 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8 La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 9 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres

6.1.4.1. Entente avec la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RI TL) pour la levée et transport de conteneurs de 10 verges de matières recyclables pour l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Régie des Trois Lacs (RI TL) pour la levée et le transport de conteneurs de 10 verges pour les matières recyclables pour l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts est venu à échéance le 31 décembre 2019.

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une nouvelle entente.

Sur une proposition de M. Steve Perreault, appuyée par M. Daniel Charette, il est résolu :

**R.3821
20.01.22**

De signer une nouvelle entente pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, et de renouveler automatiquement aux mêmes conditions pour deux périodes additionnelles d'un an chacune, soit du 1er janvier au 31 décembre 2021 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, à moins que l'une ou l'autre des parties signifie son intention d'y mettre fin ou d'y apporter des modifications, en transmettant à l'autre un préavis écrit de soixante (60) jours avant l'expiration de l'entente. M. Marc Forget est autorisé à signer l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.5. Demande d'aller en appels d'offres

Aucune demande.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

6.1.6. Demande de subvention dans le cadre du programme Emploi Été Canada 2020 et mandat de signature

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Amherst, Brébeuf, Huberdeau, La Macaza, Labelle, Lac Saguy, Nomingue et Rivière-Rouge veulent recourir au service de la Patrouille Verte en 2020.

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités ont prévu les sommes pour ce mandat à leur budget 2020.

Sur une proposition de Mme Céline Beaugard, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

De faire une demande de subvention dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2020 », afin d'engager 4 personnes, âgées entre 15 à 30 ans pour la patrouille verte pour une durée maximale de 13 semaines. Que M. Marc Forget, directeur général, soit autorisé, au nom de la Régie, à signer toute la documentation requise concernant cette demande de subvention et que tous les coûts inhérents à ce service soient facturés aux municipalités respectives.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2. Ressources humaines

Aucun suivi.

7. OPÉRATION

7.1. Dépôt des statistiques annuelles d'enfouissement et de récupération

Dépôt des statistiques annuelles d'enfouissement et de récupération au 31 décembre 2020.

8. ENVIRONNEMENT

8.1. Optimisation du réseau de captage de biogaz

CONSIDÉRANT QU' à l'été 2020 des travaux de recouvrement final et étanche seront effectués sur le lieu d'enfouissement technique (LET).

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des puits de captage afin de réduire les odeurs causées par les matières organiques en condition anaérobique et optimiser le réseau de captage des biogaz.

Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, appuyée par M. Marc L'Heureux, il est résolu :

R.3823

20.01.22

D'effectuer les travaux nécessaires pour optimiser le réseau de captage des biogaz pour un prix budgétaire de 50 000 \$. Les sommes requises seront prises à même le fonds environnemental ou par les revenus de biogaz 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. COMMUNICATION

Aucun suivi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

10. INFORMATION

10.1. Rapport du directeur général

- La Régie est en attente de subventions dans les projets suivants :
- Agrandissement du site de compostage;
 - Projet de recherche pour la valorisation du gypse.
- En moyenne en 2019, 29 % de matières ont été compostées au lieu d'être enfouies.
- Diminution 6 824 tonnes de déchets de 2014 à 2019 pour la collecte des bacs noirs.
- Pour le projet valorisation de biogaz en plus du séchage de copeaux de bois, l'option d'alimenter une génératrice est en cours d'évaluation.
- Projet: Déviation des biogaz du LET vers le LES.

11. VARIA

11.1. Report de la séance du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'union des Municipalités du Québec est en même temps que la séance de la RIDR.

Sur une proposition de M. Steve Perreault, appuyée par M. Daniel Charette, il est résolu :

R.3824
20.01.22

De reporter la séance au 28 mai au lieu du 20 mai 2020. Un calendrier amendé sera envoyé aux membres délégués et substitués du conseil d'administration.

ADOPTÉE à l'unanimité

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

Aucune question.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

R.3825
20.01.22

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Monique M. Laroche propose la levée de la séance à 19 h 10.

ADOPTÉE à l'unanimité

Robert Bergeron

Président

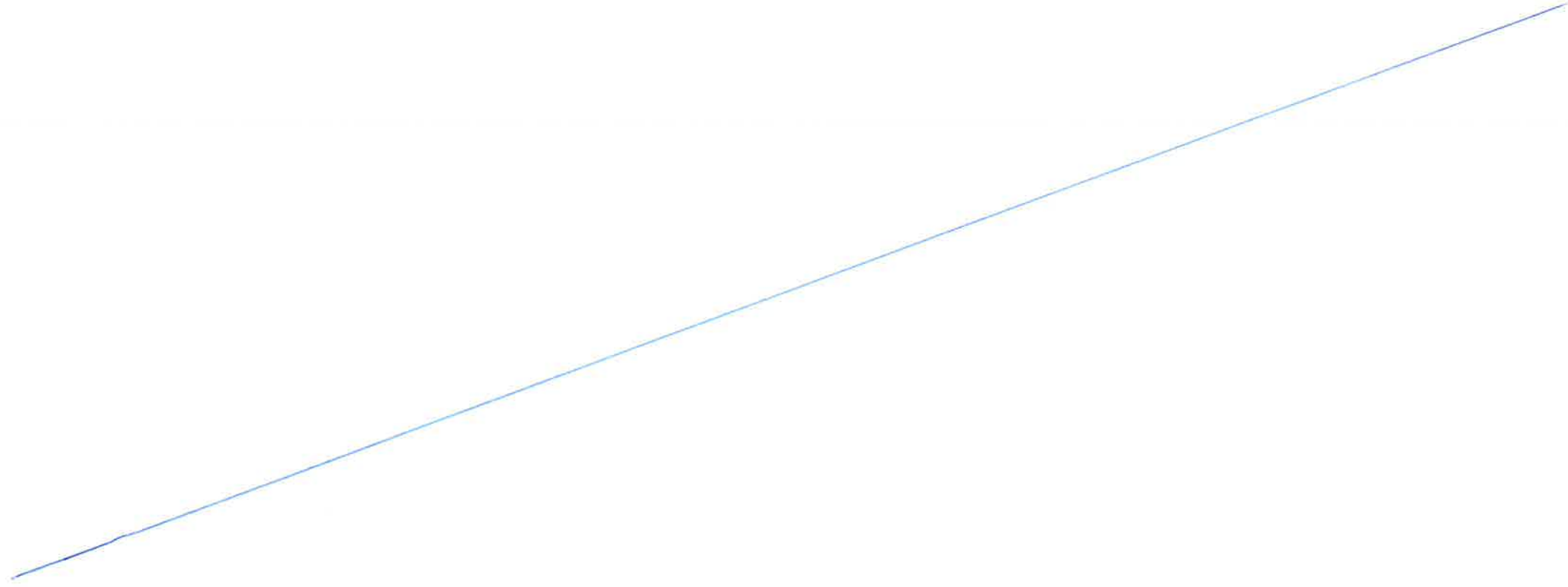
Marco Forget

Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge



1970